

**FTEMPS DES ARTS DE LA RUE**  
**COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

**Jeudi 14 décembre 2006, 14h00 - 19h00**

**HorsLesMurs**

**Compte-rendu**

Isabelle Drubigny

**Membres présents :**

Yves Deschamps, ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture, président du comité national de pilotage

**Représentants du ministère de la culture**

Jean DE SAINT-GUILHEM, Directeur de la DMDTS

Marie MOREAU-DESCOINGS, conseillère arts du cirque et de la rue, collègue théâtre et spectacles, DMDTS

Elena DAPPORTO, chargée de mission sur les Arts de la rue et les Arts du cirque, DMDTS

Françoise VOELCKEL, direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

**Représentants des collectivités territoriales et associations des collectivités territoriales**

Sébastien FERRIBY, Association des maires de France

Isabelle LOURSEL, cabinet de Pierre Bourguignon, Ville de Sotteville-lès-Rouen

**Professionnels et personnalités qualifiées**

José RUBIO, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

Adrien GUILLOT, Région Poitou-Charentes

Claude MORIZUR, Le Fourneau-CNAR

Ema DROUIN, Deuxième Groupe d'Intervention, Fédération Ile-de-France

Pedro GARCIA, L'Abattoir-CNAR, Chalon dans la rue

Frédéric MICHELET, Cie CIA, Fédération Languedoc-Roussillon, SACD

Philippe SAUNIER-BORRELL, Pronomade(s) en Haute-Garonne-CNAR

Jean-Christophe BONNEAU, ONDA

Stéphane NEGRIN, culturesfrance

Pierre SAUVAGEOT, Lieux publics

Bruno SCHNEBELIN, Compagnie Ilotopie, Citron jaune-CNAR

Françoise LEGER, Compagnie Ilotopie, Citron jaune-CNAR

Pascale CANIVET, Fédération des arts de la rue

Paco BIALEK, Carnage Productions

Maud LE FLOC'H, Compagnie Off / Polau

Jean DIGNE, HorsLesMurs, Musée du Montparnasse

Stéphane SIMONIN, HorsLesMurs

Isabelle DRUBIGNY, Temps des arts de la rue, HorsLesMurs

**14h**

Accueil de Jean de Saint-Guilhem et tour de table des membres présents.

## **Budget 2007**

### **2/ Mesures nouvelles pour l'année 2007**

- Conclusions de la réunion du 13 décembre avec Jean de Saint-Guilhem.
- Information sur les mesures nouvelles.

Jean de Saint-Guilhem : J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer certains des membres de ce comité de pilotage. Je pense qu'il est bien d'avoir un temps pour les arts de la rue, tout comme pour le cirque, le jazz... Cela donne une impulsion forte pour le futur. Ce Temps des arts de la rue est tout à fait essentiel en termes de création, de diffusion, de structuration. Je crois qu'il faut maintenant consolider les acquis et voir comment l'évolution se fera dans le temps. Consolider les acquis c'est évidemment consolider les CNAR. Il faut, dans les mois qui viennent, voir comment les lieux effervescents de votre milieu peuvent aider les petites et moyennes compagnies à être encore plus fortes. Il faut donc rendre pérennes à la fois ces lieux et les équipes que l'on a, d'ailleurs, commencé à aider. Mais la dernière année du TAR ne doit pas provoquer un appel d'air. Il n'est pas souhaitable que de nouvelles compagnies ou de nouveaux lieux soient subventionnés. Ou alors uniquement pour accompagner l'équilibre géographique.

En 2007, le budget du ministère de la Culture est difficile. Il faut prévoir les 5 % de réserve. L'année dernière, cette réserve avait été levée. Il ne faut pas douter que ce soit le cas cette année, mais cela avait été une grande bataille et c'est un risque chaque année (certains me reprochent encore d'avoir dégagé l'enveloppe arts de la rue de l'année dernière...)

Nous avons commencé à réfléchir avec Marie Moreau-Descoings et Elena Dapporto à un nouveau dispositif sur la diffusion. J'ai vu ce jour l'ONDA.

L'autre axe important est celui des écritures pour modifier l'image des arts de la rue qu'ont certains élus, car il s'agit encore parfois d'échasses et de fumigène pour eux... Tout cela est dernière nous heureusement, mais il faut continuer à tirer vers le haut et avoir une grande exigence artistique. C'est mon rôle d'y veiller en tant que représentant du ministère de la Culture. Et il ne s'agit pas seulement de moyens financiers. Nous pouvons très bien réfléchir à des résidences plus longues, à la Chartreuse par exemple. Il faut réfléchir aussi à creuser les interactions entre les arts de la rue, les arts plastiques, la vidéo, le théâtre, la dramaturgie non exclusivement textuelle...

Pour finir, au premier janvier, je ne serai pas en mesure de vous donner le budget dont on disposera pour 2007. Mais je suis là aujourd'hui aussi pour vous écouter.

Pedro Garcia : J'ai compris à quel point il est difficile d'organiser les différents arbitrages car il y a bien d'autres disciplines qui se bagarrent pour obtenir le maintien des budgets habituels. Mais, ce qui nous caractérise au final, c'est d'être extrêmement modestes compte tenu de la demande qui est fait par rapport à notre secteur. Il touche énormément de nos concitoyens et que c'est le seul moyen aujourd'hui pour entrer vers les arts de la scène, au sens général du terme, pour ceux qui n'y ont pas accès de façon naturelle. Nous en sommes à 1 million, 1 million et demi, c'est-à-dire la somme qui est allouée à un directeur de scène nationale lors de son départ. Pourtant, j'imagine que trouver les moyens est une grande bataille, mais en ce qui concerne les théâtres nationaux on les trouve toujours... Au regard de ce que l'on représente, c'est donc assez peu. Souvent, il faut compter en siècles pour imposer une discipline. Nous rassemblons tous les publics et aussi ceux qui n'ont pas besoin de la culture, qui n'ont pas le temps d'aller dans une maison de la culture, mais qui sont là, dans la rue. Il n'y a plus que notre pratique et peut-être les médiathèques qui permettent à ceux qui n'ont pas d'habitudes culturelles d'en créer.

Jean de Saint-Guilhem : Quand on observe les pratiques culturelles des Français, le secteur patrimoine et musée est en tête, les sorties le week-end, c'est-à-dire ce qui fait éloigner la personne de son écran de télévision. Les habitudes ont beaucoup changé en 25 ans. Quand

les gens ne trouvent pas à vivre une expérience collective ou familiale chez eux, ils vont la chercher à l'extérieur.

Frédéric Michelet : Les lieux de résidence, comme la Chartreuse, sont effectivement fondamentaux. Mais nos lieux de fabrication permettent tout autant ces résidences, tout en étant sur nos territoires.

Par ailleurs, il est vrai que les arts de la rue sont en pleine expansion. Et le TAR a créé une réelle dynamique dans les régions. Je pense que l'investissement des DRAC n'est pas à la hauteur de cette dynamique qui pourtant se développe sur les territoires, certains en particulier comme en Poitou-Charentes, en Midi-Pyrénées, en Bretagne... En termes d'aide à la création et de conventionnement, il y a encore trop de DRAC qui ne suivent pas ce développement. Cela tient aussi au manque d'ouverture de certaines commissions d'experts. Nous avons besoin que l'on pose un regard particulier sur notre travail. Imaginez-vous possible qu'une année une DRAC ne flèche aucune aide à la création sur le théâtre? Cela paraît inconcevable. Idem pour la danse. C'est pourtant ce qu'il se passe dans certaines régions pour les arts de la rue. C'est le rôle de l'Etat et du comité national de pilotage, dans le cadre du TAR, de dire qu'il y a un devoir envers ce secteur.

Marie Moreau-Descoings : il est peut-être vrai que, dans les comités d'experts, il n'y a pas suffisamment de personnalités attentives aux arts de la rue, mais il y a beaucoup de bonne volonté, voire une sorte de discrimination positive par rapport aux arts de la rue et aux arts du cirque. Mais sans doute faut-il faire entrer davantage de personnalités issues du secteur ou qui en sont proches dans ces comités.

Jean de Saint-Guilhem : Nous allons réfléchir à cette proposition tout à fait légitime.

Ema Drouin: Il serait intéressant d'associer des artistes de rue aux lieux de théâtre. Ceci pour questionner le territoire. Il faut effectivement solidifier le réseau arts de la rue (CNAR en particulier) pour permettre les productions, notamment, mais il faut aussi pour arriver à ouvrir des portes sur l'ensemble du spectacle vivant. On pourrait même envisager des directions de centres dramatiques nationaux tenues par des artistes issus des arts de la rue (ou artistes associés ou directions). Ce serait reconnaître ces écritures artistiques, reconnaître qu'elles sont de qualité égale à celles du théâtre et ainsi leur donner la place qu'elles méritent.

Yves Deschamps : Tout ce qui contribuera au développement ou au renouvellement des formes dans les arts de la rue est important : les écritures, l'aide à la création, l'aide à la diffusion... Toutes les mesures de ce type que l'on pourra suggérer à la DMDTS sont les bienvenues.

Philippe Saunier-Borrell : Tout le monde a entendu l'affirmation de solidifier les acquis. Cependant, je retiens aussi la volonté de ne pas ouvrir de nouvelles voies. En même temps, il y a eu des propositions très concrètes au bout de ces 2 années du programme pour structurer la profession qui ne sont pas des appels d'air. Au-delà de conforter les CNAR, il y a la nécessité d'aider encore mieux les lieux de fabrique. Cela est nécessaire.

Jean de Saint-Guilhem : Nous le ferons en 2007 bien entendu. Mais il faut faire attention à la paupérisation du secteur et veiller au bon équilibre.

Philippe Saunier-Borrell : Le travail du groupe diffusion a abouti au constat de la nécessité de temps de diffusion hors temps de festival. La nécessité d'accompagner en région, peut-être sur des politiques contractuelles avec elles, des réseaux de diffusion d'arts de la rue. C'est la notion de territoire, de saison. Il n'y a pas eu, ces deux premières années, de mesure d'accompagnement de la part de l'Etat, alors que les régions ont commencé à le faire. Il nous semble donc important qu'il y ait une position claire de l'Etat sur ce point pour la troisième année du TAR.

Marie Moreau-Descoings : Nous avons commencé à réfléchir à un dispositif en s'inspirant de Réseau sud, en Midi-Pyrénées.

Philippe Saunier-Borrell : J'entends que les indications budgétaires peuvent évoluer, mais nous ne pourrions mener ces différentes actions si nous sommes en deçà de 1 million d'Euros.

Jean de Saint-Guilhem : Comment la problématique de la saison a-t-elle évolué?

Bruno Schnebelin : C'est l'idée du théâtre de droit commun et non un théâtre pour les festivals. C'est-à-dire hors événement. C'est se protéger de l'événementiel.

Yves Deschamps : Il s'agit, par la diffusion en saison, c'est-à-dire l'irrigation du territoire national, de fidéliser et de développer des publics.

Philippe Saunier-Borrell : Surtout sur des territoires où il n'y a pas d'outils permanents comme les CNAR. Les compagnies de rue ont cette capacité d'aller au plus près des publics, avec la même exigence.

### **La journée d'octobre**

Yves Deschamps : La profession a beaucoup réfléchi sur la manière dont il conviendrait de rendre visible le TAR. La Fédération nationale des arts de la rue a proposé une journée de manifestations couvrant l'hexagone, qui se tiendra volontairement à la fin de la période festivalière. Il s'agit de faire valoir la diversité des esthétiques et des courants, la vitalité des arts de la rue. En revanche, la profession attend du ministère un soutien logistique, via HorsLesMurs, et sur la communication. Il faut pour cela un crédit de 60 à 100 000 euros (pour attachée de presse, affiches...)

Jean de Saint-Guilhem : Un bon exemple est "Tous à l'Opéra", avec son partenariat média. Il faut en effet viser la communication nationale, je crois beaucoup moins aux programmes, dont la réalisation est le devoir de chacun...

Yves Deschamps : Il est important, en tout cas, que le ministère - et par voie de conséquence le comité de pilotage, avec le soutien des collectivités publiques - soutienne cet événement et participe au cofinancement car je rappelle qu'il s'agit d'une manifestation à caractère bénévole et c'est un cadeau considérable.

Jean Digne : Il y a quantité de corps de métiers, d'acteurs qui, dans cet espace professionnel, se sentent concernés. La vertu de cette journée est de montrer cette diversité. Elle doit concerner en effet les artistes, aussi bien que les aménageurs de territoires, les éclairagistes, ceux qui interviennent sur la sécurité des villes... Ce devra être un moment de liberté de l'espace public, au-delà de la fête de la musique et du 14 juillet. Ce sera un moment fort où la république dans sa totalité devra se retrouver. Elle sera bien plus qu'une opération classique de secteur.

Pascale Canivet : L'idée est de travailler à un document manifeste qui reprendrait les valeurs essentielles de notre travail artistique dans l'espace public. Par ailleurs, cette journée sera un moment fort, mais il s'agit aussi de montrer que ces démarches artistiques irriguent la totalité du territoire français. Il y a donc tout un travail en amont à réaliser et c'est là que nous avons besoin d'un soutien. C'est une montée en puissance.

## **1/ Les actions menées en 2006**

### **Le nouveau dispositif de diffusion en saison**

Elena Dapporto : Ce texte décrit les finalités et les modalités de fonctionnement d'un nouveau dispositif qui serait financé à partir de crédits centraux et cofinancé avec les collectivités territoriales. Il tente de répondre non seulement aux questions de diffusion des arts de la rue, mais aussi aux questions soulevées par Philippe Saunier-Borrell de coûts spécifiques du spectacle de rue dans ses phases d'adaptation in situ.

Ce dispositif ne se veut pas être substitutif des procédures de l'ONDA qui a des critères d'attribution qui lui sont propres. Simplement, nous avons constaté au bout de deux ans que nous ne pouvions pas en rester là. Il faudra juste nous accorder. Les dispositifs de l'ONDA restent sur des organismes de droits privés et d'un réseau essentiellement généraliste. Ce nouveau dispositif s'ouvrirait à tout organisme de droit privé ou public, c'est-à-dire aussi aux municipalités qui seraient en capacité d'organiser une diffusion selon les critères décrits dans le texte. Mais il incite fortement à un travail en réseau impliquant des organismes de natures différentes (généralistes, structures spécifiques, mairies, communautés de communes, etc.). Il se veut donc souple.

Lecture du texte (cf. annexes)

Sur plus de 10 jours, 10 représentations, organismes de droit privé ou public, coût des cachets artistiques pris en charge par les organismes participant à l'opération : cette aide ne doit pas servir à couvrir les coûts artistiques (cachets) mais à couvrir les coûts spécifiques aux arts de la rue car ils peuvent être dissuasifs, rédhitoires. Le soutien des collectivités est une condition d'éligibilité.

Paco Bialek : Il faudrait insister sur la notion de territoire et d'inter régionalité.

Elena Dapporto : Il n'y a aucune frontière administrative pour ce dispositif. Cette diffusion ne peut pas avoir lieu dans la même commune. Par contre, elle peut se faire sur la même communauté de communes.

Stéphane Simonin : Il peut aussi s'agir de nouvelles créations, mais en ce cas là, il faut flécher cette aide sur le volet diffusion.

Elena Dapporto : Les structures ou organismes recevant déjà une subvention pour la diffusion ne peuvent prétendre à cette aide. C'est le cas pour les Cnar qui sont subventionnés pour une mission de diffusion. Ils ne peuvent être que les incitateurs des projets, mais pas les bénéficiaires de cette aide.

Ema Drouin : Le projet peut-il donc être porté par une compagnie ? Dans ce cas, il serait plus rapide pour une compagnie de monter cette diffusion territoriale directement. Cela engendre l'obligation d'un médiateur. Pourquoi ma compagnie ne pourrait-elle pas de manière directe monter cette tournée en saison sur son territoire? Je n'ai pas de problème avec les élus.

Elena Dapporto : Les 10 représentations se font sur une saison et il s'agit de plusieurs compagnies. Ce n'est pas la compagnie qui demande l'aide qui va diffuser son propre répertoire. Ça ne peut pas être son propre et unique bénéfice. La compagnie devra convaincre un organisme de faire la demande de cette aide pour être diffusée en saison. Cela parce que c'est un dispositif incitatif pour que des réseaux de diffusion se montent. Ce n'est pas un dispositif d'autodiffusion.

Philippe Saunier-Borrell : C'est une réponse pour les diffuseurs, les porteurs de projets sur les territoires, les projets territoriaux. Le dispositif s'appuie sur les notions de territoire, de saison. Il est un outil à disposition de lieux pour permettre, avec le secteur des arts de la rue, là où il n'y a pas d'autres possibilités, de mutualiser des envies et des moyens. Cela va mettre au pied du mur certains conseils régionaux et généraux. Je comprends que ce dispositif ne réponde pas directement aux problématiques des compagnies, mais je ne crois pas à l'autodiffusion. Il répond par contre à des politiques d'accompagnement de territoires sur des politiques territoriales. Et l'écoute des DRAC sur ce type de projets de territoire est parfois très relative...

Yves Deschamps : Il s'agit de compléter l'ensemble des dispositions qui ont été prises depuis le début du TAR : mettre un dispositif en place en plus des Cnar, des lieux partagés... pour trouver le moyen de diffuser mieux et davantage les spectacles de rue, en parallèle au travail de l'ONDA pour les scènes généralistes. L'objectif est d'aider à la diffusion des compagnies,

bien évidemment, mais aussi de mettre en place des réseaux de diffusion qui pérennisent et convainquent du bien fondé de créer des saisons arts de la rue, à l'intérieur de lieux généralistes, pour qu'ils soient métissés avec les arts traditionnels de la scène (le travail de l'ONDA) et/ou de permettre la constitution de réseaux spécifiques.

Marie Moreau-Descoings : Depuis 2 ans, nous avons cherché à trouver des solutions à des problèmes que vivait la profession. Le premier problème était la coproduction. On a regardé ce que donnent en coproduction ce que l'on dénomme aujourd'hui les Cnar et nous avons été étonnés de la modestie de leur contribution. Nous avons donc donné, depuis 2005, des moyens supplémentaires aux centres pour que les coproductions deviennent plus raisonnables. Nous n'avons pas totalement réglé le problème, mais leur mission de coproducteur est confortée.

Le deuxième problème était la formation. Nous avons mis beaucoup de moyens, en 2006, dans une école pour permettre qu'il y ait une relève. Si le cirque se porte bien aujourd'hui, c'est parce qu'il y a des écoles soutenues par la DMDTS.

Le troisième problème était la diffusion. Nous avons essayé, via l'ONDA, de toucher le réseau des scènes conventionnées pour permettre une meilleure diffusion des arts de la rue. Visiblement, cela ne suffit pas. Nous avons donc essayé d'inventer un nouveau dispositif pour que les collectivités locales et les services culturels des mairies puissent mutualiser une envie, via des opérateurs. Là, de nouveau, nous essayons de régler ce problème de diffusion car il est récurrent, et pas seulement dans ce secteur.

Pascale Canivet : Pour de jeunes réseaux, le nombre de 10 représentations est trop important. Ne peut-on pas imaginer 2 échelles, réfléchir en fonction des territoires et de la taille des réseaux ? Il est bien question de favoriser l'émergence de réseaux et de conquérir de nouveaux territoires. Là, on conforte des réseaux déjà solides.

Yves Deschamps : Je comprends, mais il faut, pour le moment, éviter l'émiettement. Et une expérimentation n'est jamais parfaite.

Paco Bialek : En ce cas là, c'est effectivement donner des bons points aux bons élèves de la classe? Il ne s'agit pas d'émiettement mais de la réalité du terrain.

Yves Deschamps : La réalité du budget nous amènera effectivement à favoriser dans un premier temps les bons élèves pour qu'ils soient exemplaires.

Isabelle Drubigny : Plusieurs personnes soulignent ici cette réalité et remettent, en quelque sorte, l'un des critères du dispositif en cause. Un deuxième groupe, dont les membres ne sont pas présents ici, a travaillé sur la question de la diffusion. Nous devrions, je pense partager avec lui cette problématique avant d'y apporter aujourd'hui une solution.

Jean Digne : En entendant la discussion, je pense que le titre n'est pas juste. S'il s'agit d'encourager les réseaux de circulation. La question de l'émergence de nouveaux réseaux est intéressante. Il faut aussi intégrer la circulation hors France qui se fait. Notre terrain est cette Europe des 25. Faisons en sorte que le réseau Français que nous inventons se connecte avec le réseau étranger de proximité.

Philippe Saunier-Borrell : Il y a plusieurs notions qu'il ne faut pas confondre. Nous ne sommes donc pas sur l'aide à la diffusion, ni sur le réseau occasionnel sur un projet particulier, mais bien sur l'aide aux réseaux structurés, durables, sur un territoire donné, avec un projet de territoire. C'est une aide qui manquait. Elle est complémentaire à l'aide à la diffusion dispensée par les régions et par l'ONDA. Les 10 dates ne sont donc pas irréalisables, même pour les réseaux émergents puisqu'il ne s'agit pas d'une seule ville, mais d'une tournée sur un réseau de villes.

Marie Moreau-Descoings : Les compagnies aidées à la création doivent pouvoir diffuser leurs œuvres, c'est ce que soulignait le directeur. Il ne s'agit donc pas de soutenir l'émergence. Par ailleurs, la diffusion, c'est aussi la rencontre entre un territoire, sa population et une œuvre.

Adrien Guillot : Les régions se posent le problème de la diffusion en ces termes, c'est-à-dire réfléchissent à l'articulation des réseaux. Il existe déjà en Poitou-Charentes ce type de réseau, avec en plus de la diffusion une aide à la coproduction. Par contre, par rapport à l'implication des collectivités, les frais techniques, l'apport de cette collectivité dans ces frais de gestion de son équipement à l'année... sont-ils valorisés?

Elena Dapporto : Les frais fixes ne sont pas pris en charge car il est bien question de couvrir les coûts supplémentaires. C'est une aide incitative. C'est permettre de programmer du spectacle de rue alors que ce serait financièrement impossible sans ce dispositif.

José Rubio : Ceci est positif car on intervient sur un rééquilibrage des choses. Pour la première fois, on prend en compte les aspects techniques, les aménagements des lieux. On considère que le coût technique est différent du coût artistique. Dans un lieu pérenne, le coût de l'artistique est le seul affecté à la représentation d'une compagnie alors que, pour l'instant, le coût d'un spectacle dans l'espace public comprend l'artistique, les frais techniques, le gardiennage, etc.

### **Etat des travaux sur le guide des bons usages en matière d'organisation d'événements sur l'espace public**

Voir sommaire du guide dans annexes.

José Rubio : Il est question de finaliser un document de travail d'ici la fin de l'année de façon à le faire circuler. Le guide est une proposition de "faire les choses", il ne doit pas être dissuasif, notamment sur la question de la réglementation. Il y aura 3 entrées de lecture possibles. Un certain nombre de personnalités (Jean-Georges Tartare, Michel Crespin, Jacques Livchine...) seront sollicitées pour la rédaction de courts textes ainsi que des directeurs techniques. Ils nous donneront leurs visions des choses.

La charte destinée aux aménageurs de l'espace public est encore difficile à formuler et nous sentons finalement, et Maud Le Floc'h et Fabrice Lextraire surtout, qu'il n'est pas aujourd'hui judicieux de sortir ce document. Par contre, il y a peut-être une autre façon de s'adresser aux décideurs des aménagements de l'espace public et de diffuser un autre type de document, via l'AMF par exemple.

Yves Deschamps : Y aurait-il lieu de prendre un rv avec Jacques Pelissard, le Président de l'AMF?.

José Rubio : Je pense que oui, de toute façon pour le guide. Par contre, pour la "charte", nous nous adressons là à des personnes extérieures à notre milieu et je pense qu'elle devrait être rédigée par des urbanistes également. D'autant plus que cette charte ne doit pas mener à un formatage de l'espace public. Elle pourrait donc présenter différents points de vue d'urbanistes mais aussi d'élus. Elle ferait apparaître les différents questionnements.

Yves Deschamps : La charte devrait comporter 2 parties : l'une de l'ordre du fonctionnement et l'autre de l'ordre de la conception et des investissements.

José Rubio : Oui. Nous nous situons, pour le moment, davantage sur la conception et l'investissement que sur le fonctionnement.

Stéphane Simonin : La charte comporte également un élément de sensibilisation politique, symbolique de la prise en compte en direction des élus. La partie technique concernant davantage les urbanistes. Effectivement, le message serait plus fort si le texte était directement produit par les élus et les urbanistes, sinon l'idée ne sera pas reprise par les concernés.

José Rubio : Oui, un partenariat avec une revue spécialisée, comme la Revue Urbanisme, renforcerait le message.

Bruno Schnebelin. La manière d'écrire le guide peut être assez dangereuse, mais il est difficile d'informer sans "normer".

José Rubio : Faire référence aux 10 heures de travail par jour réglementaires n'est pas une grossièreté! Il s'agit de références, notamment à la réglementation, à ce qui relève du droit. Nous sommes nous-même acteurs de cette réglementation.

Elena Dapporto : C'est un guide qui, je pense, aura beaucoup de succès auprès de tout responsable politique. Le guide est une information, la charte a une valeur morale.

Isabelle Drubigny : Une lettre d'Yves Deschamps peut être envoyées à Jacques Pellissard pour une demande de rv, qui devra intervenir juste avant la sortie du guide afin de voir de quelle manière l'AMF pourrait nous aider à le diffuser.

### **Le chantier sur la formation**

Yves Deschamps : Nous nous sommes adressés à Dominique Trichet et Luc Perrot pour reprendre le chantier. Ils n'ont pas encore provoqué de réunion. Nous sommes donc en déserrance. La FAI AR s'adresse à une catégorie de candidats, c'est-à-dire ceux qui sont bacheliers et qui sortent d'une école supérieure de théâtre, des Beaux-Arts ou qui ont déjà une pratique professionnelle affirmée. Sur la question de l'intégration de la formation qualifiante – rémunérée – de jeunes et de moins jeunes, que ce soit dans le domaine de la technique, de l'administration ou artistique, il reste quelque chose à trouver. Les mesures n'ont pas été prises et cela doit être une priorité pour l'année 2007. Fin 2007, des propositions doivent être formulées aux ministères de la culture et du travail.

Nous attendons donc du groupe Formation un inventaire, même non exhaustif, des besoins de formation (dans les cics, les Cnar, les lieux partagés : pour le montage de dossier de création, de demande de subvention...)

Pascale Canivet : Il y a aussi à aborder la question de la validation des acquis.

### **L'étude sur les esthétiques des arts de la rue**

Philippe Chaudoir est absent.

Elena Dapporto : Un séminaire à la Sorbonne (avec Pascal Lebrun-Cordier dans le cadre du Master) piloté par le réseau Art de Ville a été monté qui a donné lieu à un premier document.

Voir <http://sites.univ-lyon2.fr/iul/rezoaccueil.htm>

Philippe Chaudoir a réussi à réunir autour de ce travail des obédiences différentes.

Par ailleurs, Floriane Gaber a bénéficié d'une seconde bourse pour un travail sur l'histoire des arts de la rue des années 80 (une première bourse a été allouée pour les années 70).

Stéphane Simonin : Suite à un appel d'offre, nous travaillons actuellement sur une étude commandée par le Parlement européen sur les arts de la rue en Europe dont nous avons obtenu le financement. Sept équipes européennes de recherche, en Europe, sont mobilisées. Elles travaillent sur 9 thématiques. HorsLesMurs en assure la coordination. Elle sera rendue en mars 2007. Elle permettra de mieux connaître les arts de la rue en Europe et d'inciter peut-être à mettre en route de nouvelles politiques européennes.

Marie Moreau-Descoings : Concernant l'étude sur les publics coordonnée par Jean-Michel Guy, le financement prévu par le DPS est de 80 000 Euros. Néanmoins, l'appel d'offre a été considéré comme caduque. Le problème est que les crédits voués normalement à cette étude ne sont pas sauvegardés sur 2007. L'étude est donc au point mort. Nous en reparlerons ultérieurement.

## **Etat des lieux des financements régionaux dans le cadre du Temps des arts de la rue.**

Yves Deschamps : Nous avons quelques premières remontées (voir annexes) mais nous élargirons la demande.

Philippe Saunier-Borrell : La Région est en négociation avec le Collectif des arts de la rue en Midi-Pyrénées sur différents points, donc l'édition d'un catalogue qui sortira au printemps 2007, sur la réalité des arts de la rue dans la région, sur les cies, etc.

Concernant les chiffres du Conseil régional, sur le TAR, en accompagnement :

2004 : 290 000 Euros

pour les structures : 226 000 Euros

pour les cies : 64 000 Euros

2005 :

pour les cies : 79 000 Euros (Le Phun, La Machine)

2006 : 605 000 Euros

pour les cies : 146 000 Euros (8 cies)

pour les structures : 452 000 Euros (9 lieux)

Il y a également eu une aide sur la constitution d'un réseau structuré sur l'accompagnement. D'autres moyens seront mis sur les résidences de diffusion. Sur l'aide à l'écriture et sur les maquettes également. Mais nous ne connaissons pas encore les chiffres.

Tous ces dispositifs n'existaient pas, en Région, en 2005. Ce n'est pas un effet d'annonce mais un suivi sur la durée de la part de la Région.

Adrien Guillot : L'exercice 2006 n'est pas clos, mais en mesures nouvelles, dans le cadre du TAR, il s'agit de 745 996 Euros. Le budget, affecté aux arts de la rue dépasse 1 000 000 d'Euros.

Frédéric Michelet : La Région Languedoc-Roussillon part de peu. Elle chiffre ses diverses interventions à 350 000 Euros (structures et 12 cies aidées à la création, par an).

Sur la DRAC, nous n'avons pas de réponse à nos demandes de chiffres, mais il s'agit d'aide à Mécanique Vivante, l'Atelline et une aide à une autre cie. Par contre, nous avons de nouveaux festivals, le Festival Excentrique à Pont-Saint-Esprit, qui bénéficie de 900 000 Euros (pour 2006 uniquement). Le Festival à Saint-Jean-de-Védasse, 200 000 Euros et Label rue, 88 000 Euros. Il y a également une nouvelle structure régionale de diffusion, Réseau en scène, subventionnée par le Conseil régional à hauteur de 600 000 Euros et 500 000 Euros par la DRAC, qui va s'attacher à aider les arts de la rue.

Marie Moreau-Descoings : Il s'agit pour nous de savoir, via les opérateurs ou directement auprès des Régions (services culturels ou financiers des conseils), ce qu'elles ont mis de plus depuis 2004. Pour savoir si le TAR a fait levier en région.

Normandie : cf annexe

Bretagne : cf annexe

Pedro Garcia : En Bourgogne, le départ de Jean Piret, directeur de la culture de la Région, a freiné un certain nombre de décisions. En 2007, nous en saurons davantage. Ceci dit, la Région Bourgogne est une région très en retard sur ce secteur. Pour notre part, nous avons travaillé plutôt sur le Département de Saône et Loire sur lequel il se passe peu de choses. Nous avons réussi à mettre au point de nouvelles saisons qui vont véritablement irriguer les territoires où il ne se passe rien. Il a été demandé au Cnar de piloter la réflexion sur ce qui pourrait se passer là où il n'y a pas d'équipement particulier, si ce n'est des foyers ruraux. En terme de diffusion, les choses sont donc plutôt sur la bonne voie puisque les arts de la rue auront leur place, en saison, sur ce département.

Pascale Canivet : La Fédération souhaiterait que l'on fasse un point sur l'action de l'ONDA pour les arts de la rue financée par les mesures nouvelles du TAR, afin de mesurer ce qu'elle a pu générer en terme de diffusion car nous n'avons eu ni en 2005, ni en 2006, d'informations à ce propos.

Jean-Christophe Bonneau : Je préparerai cette information sur les aides à la diffusion attribuées en 2005 et 2006 dans le cadre du fonds dédié à l'ONDA.

Philippe Saunier-Borrell : La Région Midi-Pyrénées est prête à accueillir à l'automne 2007 avec le comité de pilotage un colloque sur l'état de la structuration des réseaux et le travail entre l'Etat et les collectivités territoriales. A cette occasion, Pronomade(s) organisera avec l'ONDA un rida arts de la rue la veille ou le lendemain du colloque.

### **3/ Les actions à mener en 2007**

- « Ecrire pour la rue » : la prochaine commission ; Une journée sur l'écriture pour l'espace public.

Ema Drouin : Le nombre de bourses ainsi que leur montant sera augmenté, voire doublé, en 2007 pour le 2<sup>ème</sup> appel à projet. C'est donc une avancée notable.

Marie Moreau-Descoings : La SACD double effectivement sa participation. Pour les prochaines attributions de bourses, les critères seront revisités afin de les rendre plus précis et que les auteurs ou cles soient mieux orientés vers les dispositifs de financement existant, dont celui-ci.

Ema Drouin : Un certain nombre de dispositifs spécifiques ou ouverts aux auteurs arts de la rue existent et, avec les membres du groupe de travail, nous souhaiterions mieux les faire connaître.

Par ailleurs, il est envisagé d'organiser une journée sur les écritures en espace public en 2007.

Isabelle Drubigny : Je propose de réaliser un document qui recensera l'ensemble des dispositifs de financements pour les arts de la rue.

Frédéric Michelet : Les nouvelles sont mauvaises du côté de la SACD car le budget de l'action culturelle est en baisse de 25% pour l'ensemble des répertoires, ce qui est énorme et une première. Elle est due au problème des copies privées.

Pour les arts de la rue, le Conseil d'administration a donc décidé d'abandonner l'aide aux festivals. Ils ne seront donc plus aidés cette année, dans aucun des répertoires. Mais aussi de sauvegarder les aides qui sont directement attribuées aux auteurs. Cela concerne la bourse Arts de la rue Beaumarchais, Auteurs d'espace sur Chalon (5 auteurs, 5 cles) et Ecrire pour la rue.

Pedro Garcia : Pour l'information, le Cnar a été sollicité par la scène nationale de Montbéliard pour être le pilote artistique de la manifestation « Cité rêvée », selon des modalités qui restent à trouver, notamment sur des résidences. Il s'agit donc de reprendre l'aventure artistique menée le Théâtre de l'Unité et ensuite Oposito.

### **Projet arts de la rue par culturesfrance**

Isabelle Drubigny : Le temps fort qu'envisageait culturesfrance en 2008, « La rue est vers l'Est », s'étendra au Moyen-Orient et débutera dès la fin 2007. Il y aura donc une articulation possible avec la journée des arts de la rue.

### **4/ L'année de visibilité**

- Une journée pour les arts de la rue (proposition de la Fédération).
- Communication générale sur l'année 2007 (dont présentation des propositions de logos du TAR et validation) ; Communication sur la journée arts de la rue.

Pascale Canivet : L'idée est de rédiger un texte court, un message qui mettra en valeur ce que les arts de la rue représentent : les savoir-faire artistiques, le lien aux habitants, aux différents publics croisés dans l'espace public et qui dira notre rôle ou nos désirs par rapport la place de l'art dans la cité. Ce texte devra être lisible par l'ensemble des spectateurs.

Quant aux supports de communication, nous souhaitons qu'il y ait un logo et des affiches, un professionnel de la communication pour la réalisation d'un dossier de presse, et l'organisation de conférences de presse à l'occasion d'événements marquant l'année 2007. Tout cela devra mener à un jour particulier où tous les acteurs des arts de la rue seront invités à agir, créer, montrer leurs savoir-faire. Il ne s'agira pas d'un « festival off » ; ce jour particulier aura lieu en dehors de la saison estival. Par ailleurs, la re-conductibilité de cette journée a été évoquée.

Marie Moreau-Descoings : Puisque vous sollicitez un financement du ministère de la Culture, ce texte et la présentation de ce que sera le « jour particulier » seront à adresser le plus rapidement possible au Ministre.

### **Présentation des propositions de logos**

# **ANNEXES**

## **ORDRE DU JOUR du 14 décembre 2006 HorsLesMurs**

### **14h**

Intervention de Jean de Saint-Guilhem

### **1/ Les actions menées en 2006**

- Actions en cours

Une aide pour la structuration des réseaux de diffusion en région ; Etat des travaux sur le guide des bons usages en matière d'organisation d'événements sur l'espace public ; Le chantier sur la formation ; L'étude sur les esthétiques des arts de la rue.

- Etat des lieux des financements régionaux dans le cadre du Temps des arts de la rue.

### **2/ Mesures nouvelles pour l'année 2007**

- Conclusions de la réunion du 13 décembre avec Jean de Saint-Guilhem.
- Information sur les mesures nouvelles.

### **3/ Les actions à mener en 2007**

- « Ecrire pour la rue » : la prochaine commission ; Une journée sur l'écriture pour l'espace public.
- Réunions régionales et interrégionales : relances et rendez-vous à prendre.

### **4/ L'année de visibilité**

- Une journée pour les arts de la rue (proposition de la Fédération).
- Communication générale sur l'année 2007 (dont présentation des propositions de logos du TAR et validation) ; Communication sur la journée arts de la rue.

## **NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A LA DIFFUSION POUR LES SPECTACLES DES ARTS DE LA RUE**

### FINALITES

A l'occasion du Temps des Arts de la Rue, le Ministère de la culture et de la communication souhaite, en collaboration avec les collectivités territoriales partenaires, favoriser la diffusion des spectacles en l'espace public et soutenir une meilleure irrigation de ces expressions artistiques en collaboration sur l'ensemble des territoires.

### CES AIDES ONT POUR BUT DE :

- favoriser la diffusion de spectacles de rue, de tout format et expression artistique, sur une période et un territoire définis
- promouvoir les démarches originales facilitant la rencontre entre les populations de ces territoires et les spectacles de rue
- répondre aux besoins spécifiques de la diffusion des spectacles de rue, notamment en termes techniques, en amont ou pendant le temps de diffusion : coûts d'adaptation des spectacles aux sites, aménagements des sites, gardiennages, frais de transports, de repérages....

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les projets de diffusion doivent comporter une programmation cohérente en termes de contenus et d'emprise territoriale. Ils doivent répondre à une logique de saison et s'étaler sur plusieurs semaines et comporter au moins dix représentations.

Les projets doivent impliquer plusieurs organismes de diffusion, au nombre de 3 minimum, réunis dans un esprit de réseau. La diversité de ces organismes de diffusion, spécifiques aux arts de la rue et généralistes, et quelque soit leur nature juridique (de droit privé ou de droit public) sera particulièrement soutenue.

L'un des organismes impliqués est considéré le pilote du projet et, dans cette qualité, il rassemble les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Une convention est établie entre les différents organismes détaillant le projet, ainsi que les rôles, les charges et les attendus de chaque partie.

Les coûts des cachets artistiques doivent être pris en charge par les organismes participant à l'opération.

Le projet doit bénéficier du soutien d'une (des) collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) dans un apport significatif du budget.

Un organisme déjà spécifiquement aidé pour ce type de diffusion ne pourra pas prétendre à ces aides.

### SERONT PARTICULIEREMENT AIDES :

- les projets autour d'une compagnie permettant de diffuser son répertoire
- les projets rassemblant plusieurs compagnies dans une ligne artistique de programmation cohérente

Les projets de diffusion des spectacles de rue de grand format feront l'objet d'une étude particulière, compte tenu des besoins spécifiques en termes techniques et financiers.

**LES ARTS DE LA RUE DANS L'ESPACE PUBLIC**  
**GUIDE DES BONS USAGES**  
Document de travail au 26/12/06

**INTRODUCTION .....**

Introduction aux arts de la rue .....

Arts et espaces publics : occupation, intervention, transformations .....

Objectif(s) du Guide des bons usages : faciliter, permettre .....

Propos d'artistes.....

**I – OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC : APPROCHE GÉNÉRALE.....**

Qu'est-ce qu'un « lieu de spectacle en ordre de marche » dans l'espace public ? .....

Quel environnement urbain, quelle intervention ? .....

Quelle relation aux occupants ? .....

    Désirs et paradoxes.....

Quels interlocuteurs sur l'espace public ?.....

**II - MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION EN ESPACE PUBLIC .....**

**FORMES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION ARTISTIQUE .....**

**MÉTHODOLOGIE : LES QUESTIONS MATÉRIELLES POSÉES PAR TOUT TYPE D'INTERVENTION ..**

**Vie locale .....**

**Le choix du site .....**

    Accessibilité du site .....

    Le sol.....

**Les conditions d'installation, de jeu .....**

    L'accès aux réseaux.....

    Son dans l'espace public .....

    Météo .....

**DÉCOR, STRUCTURES ET GRADINS .....**

**ACCUEIL DU PUBLIC .....**

    Jauge et circulation du public.....

    Acheminement, orientation, barriérage, parking.....

    Éclairage .....

    Billetterie .....

    Points d'eau et toilettes .....

    Vente de boissons.....

    Accès aux personnes handicapées.....

**AUTORISATIONS .....**

    Le dossier de sécurité .....

    Autorisation d'organiser une manifestation sur l'espace public .....

    Autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public.....

    Autorisation d'utilisation exceptionnelle de locaux.....

    Divers .....

**DÉMARCHES À EFFECTUER PAR L'EMPLOYEUR .....**

**ASSURANCES .....**

**SÉCURITÉ .....**

    Sécurité incendie .....

    Personnel de sécurité, personnel de secours .....

    Sécurité au travail.....

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ÉTHIQUE .....**

**QUESTIONS MATÉRIELLES SPÉCIFIQUES .....**

    Pyrotechnie .....

**CALENDRIER DES DEMARCHES .....**

**III – COMPLÉMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES.....**

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....**

- Réglementation dans l'espace public.....
- Définition des Etablissements Recevant du Public et réglementation applicable.....
- Quelle réglementation, hors ERP ?.....
- La commission de sécurité.....
- Demande d'autorisation d'ouverture d'Etablissement Recevant du Public.....
- Demande d'autorisation d'occuper l'espace public.....
- Espace public et utilisation privative.....
- Maire, police et ordre public.....

**COMPLÉMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES.....**

**LES CONDITIONS D'INSTALLATION, DE JEU.....**

- Electricité.....
- Son dans l'espace public.....

**DÉCORS, STRUCTURES ET GRADINS.....**

**ACCUEIL DU PUBLIC.....**

- Jauge et circulation du public.....
- Accès aux personnes handicapées.....

**DÉMARCHES À EFFECTUER PAR L'EMPLOYEUR.....**

- La licence d'entrepreneur de spectacles.....
- Organisateurs non professionnels de spectacles (GUSO).....
- Participation de bénévoles.....
- Embauche d'un étranger.....
- Participation d'un mineur à un spectacle.....

**ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS.....**

- Assurances.....
- Responsabilités.....
- Risques.....

**SÉCURITÉ.....**

- Sécurité incendie.....
- Réaction au feu : classement des matériaux.....
- Extincteurs.....
- Composition des services de sécurité incendie.....
- Personnel de sécurité, de secours.....
- Le personnel de sécurité.....
- Le personnel de secours.....

**SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....**

- Responsabilités de l'employeur.....
- Responsabilités du salarié.....
- Les équipements de protection.....
- Le travail en hauteur.....
- Les équipements de levage.....

**QUESTIONS SPÉCIFIQUES.....**

- Pyrotechnie.....
- Formalités administratives.....
- Transports et stockage.....
- Stockage temporaire.....
- Chapiteaux, Tentes et Structures.....
- Circulation et sorties.....
- Formalités administratives.....
- Implantation prolongée.....
- Grands rassemblements.....

**CONCLUSION.....**

**ANNEXES** .....

- Formations .....
- Formations techniques .....
- Formations obligatoires .....
- Index des bureaux d'étude, de contrôle, de vérification .....
- Classes de tribunes démontables (Extrait de la norme NF P 90-500) .....
- Documents administratifs obligatoires / Matériels démontables .....
- Eléments du dossier de sécurité.....
- Eléments du Registre de sécurité CTS .....
- Architecture du Règlement de sécurité .....
- Architecture de la réglementation .....
- Références bibliographiques .....